



COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2014

Compte de résultat Consolidé	En millions de dirhams	
Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin	2 014	2 013
Chiffre d'affaires	2 524,6	2 562,5
Autres produits de l'activité	-81,4	201,7
Produits des activités ordinaires	2 443,2	2 764,1
Achats	-1 896,2	-2 236,2
Autres charges externes	-140,5	-141,3
Frais de personnel	-101,7	-102,7
Impôts et taxes	-40,0	-36,3
Amortissements et provisions d'exploitation	-94,8	-124,6
Autres produits et charges d'exploitation	0,8	-0,7
Charges d'exploitation courantes	-2 272,4	-2 641,8
Résultat d'exploitation courant	170,8	122,3
Cessions d'actifs	0,3	-1,2
Résultats sur instruments financiers		0,6
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-7,8	-6,3
Autres produits et charges d'exploitation	-7,5	-7,0
Résultat des activités opérationnelles	163,3	115,3
Produits d'intérêts	0,6	1,5
Charges d'intérêts	-5,9	-17,9
Autres produits et charges financiers	0,5	2,6
Résultat financier	-4,8	-13,8
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	158,5	101,6
Impôts sur les bénéfices	-57,5	-35,2
Impôts différés	8,3	-23,2
Résultat net des entreprises intégrées	109,3	43,2
Intérêts minoritaires	0,0	-1,5
Résultat net - Part du groupe	109,3	44,7

Etat du résultat global consolidé	En millions de dirhams	
Périodes du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin	2 014	2 013
Résultat de l'exercice	109,3	43,2
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariel sur les obligations des régimes à prestations définies		
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		
Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	109,3	43,2
Dont Intérêts minoritaires	0,0	-1,5
Dont Résultat global net - Part du Groupe	109,3	44,7

Variation des capitaux propres consolidés	En millions de dirhams						
En millions de dirhams	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêt minoritaire	TOTAL
Situation à l'ouverture de l'exercice 2013.12	390,0	1,6	1 878,4	-93,2	2 176,8	4,4	2 181,2
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-93,2	93,2			
Dividendes versés							
Changement de méthodes comptables							
Résultat de l'exercice				86,0	86,0		86,0
Autres mouvements			-0,9		-0,9	-2,5	-3,3
Situation à la clôture de l'exercice 2013.12	390,0	1,6	1 784,3	86,0	2 262,0	1,9	2 263,9
Affectation du résultat de l'exercice N-1			86,0	-86,0			
Dividendes versés			-226,2		-226,2		-226,2
Changement de méthodes comptables							
Résultat de l'exercice				109,3	109,3		109,3
Autres mouvements							
Situation à la clôture de l'exercice 2014.06	390,0	1,6	1 644,2	109,3	2 145,0	2,0	2 147,0

Etat de la situation financière	En millions de dirhams	
ACTIF AUX	30.06.2014	31.12.2013
Immobilisations incorporelles	1,1	1,1
Immobilisations corporelles	1 836,6	1 924,2
Autres actifs financiers	40,0	40,1
Impôts différés actifs	9,2	7,1
Actifs non-courants	1 887,0	1 972,5
Autres actifs financiers courants	12,2	12,2
Stocks et en-cours	724,7	901,0
Créances clients	1 076,7	984,3
Autres débiteurs courants	222,7	201,9
Trésorerie et équivalent de trésorerie	309,2	32,6
Actifs courants	2 345,5	2 132,1
TOTAL ACTIF	4 232,5	4 104,6

	En millions de dirhams	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS AUX	30.06.2014	31.12.2013
Capital	390,0	390,0
Primes d'émission et de fusion	1,6	1,6
Réserves	1 644,2	1 784,3
Résultats net part du groupe	109,3	86,0
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	2 145,0	2 262,0
Intérêts minoritaires	2,0	1,9
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	2 147,0	2 263,9
Provisions non courantes	90,1	94,7
Avantages du personnel	79,1	76,5
Dettes financières non courantes	38,3	49,9
Impôts différés passifs	201,8	208,0
Autres créditeurs non courants	40,4	41,7
Passifs non courants	449,7	470,7
Provisions courantes	2,5	3,7
Dettes financières courantes	45,4	168,6
Dettes fournisseurs courantes	922,0	883,9
Autres créditeurs courants	665,9	313,8
Passifs courants	1 635,8	1 369,9
TOTAL PASSIF	2 085,5	1 840,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	4 232,5	4 104,6

Tableau de flux de trésorerie consolidé	En millions de dirhams	
	30.06.2014	31.12.2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	109,3	43,2
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	88,9	93,4
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		-0,6
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-0,3	1,2
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	197,9	137,3
Elim. du coût de l'endettement financier net	49,2	58,3
Elim. du coût de l'endettement financier net	5,9	17,9
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	253,0	213,5
Incidence de la variation du BFR	225,3	-93,0
Impôts différés		
Impôts payés	-57,5	-35,2
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	420,8	85,3
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4,4	-6,3
Variation des autres actifs financiers	0,1	0,5
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,3	1,0
Intérêts financiers versés	-5,9	-17,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-10,0	-22,6
Remboursement d'emprunts		-50,0
Remboursement de dettes résultant de contrats loc-fin.	-11,9	-11,3
Dividendes payés aux actionnaires de la mère	-226,2	
Variation des comptes courants associés	226,8	0,6
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-11,4	-60,7
Incidence des changements de principes comptables		-0,1
Variation de la trésorerie	399,5	1,8
Trésorerie d'ouverture	-113,5	-62,5
Trésorerie de clôture	285,9	-60,7
Variation de la trésorerie	399,5	1,8



COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2014

RESUME DES NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Référentiel comptable retenu :

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 30 juin 2014 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee and International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales règles et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants. Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les immobilisations corporelles, les stocks, les impôts différés et les provisions.

4. Principes et périmètre de consolidation

4.1 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2014.

4.2 Périmètre de consolidation

	30 Juin 2014			31 Décembre 2013		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

5. Principales règles et méthodes comptables :

5.1 Immobilisations corporelles

Règle spécifique à la première adoption :

Dans le cadre de la première application des normes IFRS et conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, la société Sonasid a procédé à l'évaluation à la juste valeur au 1er janvier 2006 de l'ensemble de ses actifs immobilisés incorporels et corporels, et a retenu cette valorisation comme coût présumé. Les évaluations à la juste valeur ont été réalisées par des experts indépendants.

Pour Longometal Armatures, les valeurs historiques ont été maintenues.

Principes applicables depuis le 1^{er} janvier 2006 :

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité).

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

5.2 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

5.3 Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

A compter du 1er janvier 2007, les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur de l'engagement actualisé. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

5.4 Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et

(b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

(b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

5.5 Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable.

Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2014

	30 Juin 2014			31 Décembre 2013		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

Par ailleurs, le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe SONASID au 30 Juin 2014 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de Sonasid, à l'adresse suivante : www.sonasid.ma.

Ce jeu complet comprend outre le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, le tableau de variations des capitaux propres consolidés, les notes annexes choisies conformément aux dispositions de la norme IAS 34 (norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire).



Aux Actionnaires de la société SONASID
Casablanca

37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour
20050 Casablanca - Maroc



101, Bd Massira Al Khadra
20100 Casablanca - Maroc

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE
DU GROUPE SONASID AU 30 JUIN 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID) comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'un résumé de notes annexes les plus significatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MMAD 2 147 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 109,3.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire de l'état de la situation financière consolidé, du compte de résultat consolidé ainsi que de la sélection de notes annexes les plus significatives, ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe Sonasid) arrêtés au 30 juin 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 17 Septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes



Ernst & Young
Brecht Fadi
Associé

PRICE WATERHOUSE COOPERS



Price Waterhouse Coopers
Mohamed Haddou-Bouazza
Associé